

En second lieu, une plantation d'arbres, qui s'étendra dans toute la longueur du quai, à partir du pont du Palais jusqu'au pont du Change, sans autre interruption que celle nécessaire au dégagement de l'abreuvoir placé en face, de la rue des Souffletiers.

La plantation, dans la partie comprise entre cette dernière rue et le pont du Palais empruntera la courbe décrite par la ligne des maisons du quai, pour éviter la défectuosité que présenterait à l'œil la promenade, si elle affectait la ligne droite au vis-à-vis de cette courbe.

Ces améliorations sont peu de chose, sans doute, eu égard à toutes celles de même nature que réclame le sol lyonnais ; mais, enfin, ce sont des améliorations dont on doit d'autant plus se féliciter, que, par nous ne savons quel travers d'esprit, un certain nombre de personnes étaient manifestement, systématiquement même, opposées à toute idée d'embellissement de ce genre. Pour motiver cette opposition, on objectait l'inconvénient de nuire à la beauté du coup d'œil que présente la ligne des quais, à partir du pont du Change, de briser cette admirable perspective qui se déploie magnifiquement sur le coteau de Fourvières, et surtout l'impossibilité presque absolue d'élever des arbres dans la ville, de les y acclimater, et de les amener à un état de développement suffisant pour justifier leur utilité.

A ces considérations, on a répondu par des arguments qui ont paru plus décisifs à la majorité qui les a adoptés.

A ceux qui ne voulaient de plantations d'arbres nulle part dans la ville, et qui, pour créer des promenades, les rejetaient aux confins les plus reculés, on a présenté l'exemple de Paris, si richement doté de jardins publics, de promenades, et qui voit ses quais, ses places, ses boulevards incessamment décorés de nouvelles plantations. On leur a dit qu'à une population essentiellement ouvrière, vouée à un travail de tous les jours, et à qui les plaisirs de la campagne sont rarement permis, il fallait accorder quelque peu d'ombre et de verdure, chez elle, à sa portée, pour qu'elle pût en jouir pendant ses courts instants de repos.

A ceux, enfin, qui basaient leur argumentation sur l'impossibilité absolue, selon eux, d'amener des plantations d'arbres à un état satisfaisant de prospérité, on a répondu, en citant comme preuve vivante du contraire les arbres du cours d'Herbouville, des quais de Retz, Bon-Rencontre et de la Charité, du cours Napoléon, et on a ajouté que l'éducation des jeunes arbres avait ses règles, ses principes, desquels il suffirait de ne pas s'écarter pour obtenir d'heureux résultats.

Il est à regretter que l'Administration municipale n'ait pas saisi